



# La fête du «Kropemann»

Le 30 septembre 2018, nous allons organiser la septième édition de la fête du « Kropemann ». Le Kropemann, une figure légendaire de notre folklore local, est depuis des siècles une partie de Redange. Notre fête est centrée autour de cette figure mythique. Cette fête est organisée par le „Kropemannsfest asbl“. Cette association est composée de membres de l'Administration communale de Redange, des associations locales et de l'Union commerciale de Redange.

Pour que notre fête connaisse un succès, nous sommes aussi dépendants de vous, chers exposants. Nous avons décidé de contacter et surtout d'accepter seulement des exposants de la branche de l'art, de l'artisanat et des produits régionaux. Ensemble avec vous, nous voulons créer au cœur de Redange une certaine ambiance vivante et festive. Seulement ensemble avec tous les partenaires, nous pouvons faire revivre le Kropemann à fond.

Ci-joint, vous trouvez le règlement avec toutes les informations concernant la fête du « Kropemann » et une fiche d'inscription. Nous serions ravis de votre participation!

Dans l'espoir d'une bonne collaboration,  
le comité d'organisation

## REGLEMENT:

- **Quand et où?** La fête du « Kropemann » aura lieu le 30 septembre 2018 dans la Grand-rue de Redange/Attert.
- **L'organisateur** est la „Kropemannsfest asbl“, une association regroupant des membres de l'Administration communale, des associations locales et de l'Union commerciale de Redange/Attert.
- **La personne de contact** est le « Kropemannsfest asbl ».  
adresse: **B.P. 8 L-8501 Redange/Attert**  
téléphone: **00352 2362241** fax : **00352 23620428**  
email : **kropemannsfest@gmail.com**
- **Les produits autorisés:** vous pouvez seulement vendre et exposer des produits faits main dans un atelier de la branche de l'art, de l'artisanat et des produits locaux. Toute marchandise commerciale et tout produit de série n'est pas autorisé. Vous pouvez seulement vendre les articles énumérés sur la fiche d'inscription.
- **L'inscription** doit nous parvenir par courrier, par mail ou par fax. **Le premier délai pour l'inscription est le 27 avril 2018 !** Sachant que nous avons seulement quelques places rares à vous proposer après cette date, le dernier délai pour l'inscription est **le 1er septembre 2018. Nous considérons seulement les fiches d'inscription remplies complètement.** Nous allons choisir (selon qualité, domaine, nouveautés, avantage régional, avantage pour les stands fidèles) à peu près 100 stands entre toutes les inscriptions entrées avant le 28 avril 2018. Après le 30 avril, votre participation vous sera confirmée le plus vite possible. Veuillez bien ajouter des photos de votre stand ou de vos produits à la fiche d'inscription (surtout en cas d'une première participation, par mail est parfois plus facile). Si vous devez annuler votre participation, nous serions contents si vous pouviez nous prévenir le plus tôt possible. N'oubliez pas de nous communiquer vos souhaits sous Divers (emplacement préféré, un voisin bienvenu...)
- **Montage et démontage:** votre emplacement vous est attribué dimanche à partir de 7.00 heures. Vous êtes tenu d'avoir assemblé votre stand jusqu'à 9.30 heures au plus tard. **A partir de 9.00 heures, la Grand-rue est barrée pour toute circulation et nous vous prions de garer votre véhicule jusqu'à 9.00 heures sur le parking alloué!**  
**A partir de 18.30 heures, vous pouvez commencer à démonter votre stand.**

- **Publicité** : Nous allons distribuer entre autres quelque 20.000 brochures. Si vous désirez que vous soyez mentionnés dans celle-ci, veuillez bien prendre en considération le délai du **20 juillet 2018** lors de l'inscription. Vous pouvez nous communiquer le texte pour la brochure sous divers. Nous avons également un site web, [www.kropemansfest.lu](http://www.kropemansfest.lu) ainsi qu'un groupe Kropemans Fest et un événement Kropemansfest sur Facebook.
- **Taille du stand**: Nous vous prions de préciser la taille de votre stand sur la fiche d'inscription. Nous allons prévoir un écart d'un mètre entre les stands. Si vous avez besoin de plus d'espace entre votre stand et le stand voisin, il faut ajuster la taille de votre stand sur la fiche.
- **Le tarif du stand**: le stand de 3 mètres (profondeur de 3 mètres) coûte **€ 25,00**. Chaque mètre supplémentaire coûte **€ 6,00**. **Tout extra coûte extra !** En vue d'une inscription définitive de votre stand, nous vous prions de bien vouloir virer la somme due après notre confirmation de votre inscription **jusqu'au 1 septembre 2018** sur notre compte auprès de la **BGL BNP PARIBAS (BGLLLULL) IBAN LU10 0030 8819 4661 1000** avec la mention : **hallage 2018**.
- **Les généralités du stand**: Nous ne mettons pas de tentes ou de choses similaires à disposition. Si vous êtes dépendant d'un stand couvert, vous devez mentionner ceci sur la fiche d'inscription. Nous allons faire de notre mieux pour réaliser votre souhait. Vous êtes prié de monter une tente ou autre chose semblable. Veuillez bien respecter les limites (le trait à gauche et le trait à droite de votre numéro) de votre stand. **Votre tente/votre toit ne doit pas dépasser la bordure extérieure du trottoir. Toute tente doit être fixée de manière à offrir une stabilité telle qu'elle puisse résister aux éventuelles rafales de vent. Vous avez la possibilité de réserver des tables et des bancs (style brasserie) payants sur la fiche d'inscription.** Pour des raisons de chauffage, seulement des appareils à gaz sont autorisés. Le courant vous est fourni depuis plusieurs boîtes de répartition. Prière d'emmener vos tourets de câble, assez de cordon prolongateur et votre matériel d'éclairage. Les connexions électriques doivent suffire aux exigences de la sûreté technique. De l'eau vous est mise à disposition sur une place centrale. Un feu ouvert est seulement autorisé si vous êtes muni d'un extincteur. Tout stand doit être fourni avec un panneau avec le nom du stand et l'adresse (au moins DIN A4). Vous êtes obligé d'étiqueter tout produit visiblement et selon les dispositions légales, de manière correcte et détaillée (dénomination, origine, dlc, ingrédients, allergènes...). Toutes les dispositions légales concernant la sécurité au travail, la protection de la jeunesse et de la maternité sont à respecter. Puisque nous proposons diverses prestations musicales, seulement la musique à son faible est autorisée sur le stand. Nous vous prions de bien vouloir laisser votre emplacement dans un état propre.
- **Des snacks et des boissons** peuvent être acquis sur divers stands.
- **Un parking** est mis à la disposition des exposants. Un véhicule près du stand est seulement autorisé s'il est un élément du stand et si vous avez précisé ceci sur la fiche d'inscription. Nous vous prions de nous donner le nombre exact de véhicules qui auront besoin d'un emplacement. (indication de tout véhicule, même des remorques...)
- **Les généralités**: Tout article exposé est mis sous la responsabilité de l'exposant. L'organisateur n'est pas responsable pour des dégâts éventuels survenus à des personnes ou des objets. Il faut suivre les consignes de l'organisateur ainsi que des agents officiels.

# Fiche d'inscription

## Fête du « Kropemann » (marché d'artisanat et d'art) à Redange/Attert (Luxembourg) le 30 septembre 2018

(Il faut remplir tout champ marqué avec un \*!)

\*nom complet: \_\_\_\_\_

\*adresse complète: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\*téléphone: \_\_\_\_\_

email: \_\_\_\_\_

site Internet: \_\_\_\_\_

\*vente des produits suivants: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\*taille souhaitée de l'emplacement (profondeur max: 3 m , **largeur max: 9 m**): \_\_\_\_\_

\*set de brasserie:   NON   OUI   \_\_\_\_\_ tables (€ 5,00)   \_\_\_\_\_ bancs (€ 2,00)

\*Quels véhicules (**max. 2**) auront besoin d'un emplacement? \_\_\_\_\_

\*Avez-vous besoin de courant?   NON   OUI   puissance: \_\_\_\_\_

\*Divers: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2018

signature: